Ventes d'immeuble, et problématiques liées à l'eau : Eau potable, assainissement, respect de la loi sur l'Eau

Formation sur une journée ou demi-journée.
Si demi-journée, possibilité d'associer avec une demi-journée :
« la vente immobilière confrontée au droit de l'environnement »

L'alimentation des bâtiments en eau potable, le traitement des eaux usées peuvent être source de difficultés à l'occasion de la construction d'immeubles neufs, ou de la vente d'immeubles, au regard du droit privé comme du droit public. Déjouons ensemble les pièges liés tant aux contraintes imposées aux constructeurs dont les projets ont une incidence en matière d'écoulement des eaux (IOTA) qu'aux raccordements aux réseaux : des obligations pesant sur les collectivités, aux contraintes imposées aux propriétaires privés

OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Appréhender les grands principes gouvernant les services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour sécuriser les transactions immobilières
- Mieux comprendre le fonctionnement de ces services publics, les obligations des communes ou des Établissements publics de coopération intercommunale en matière de desserte de leur territoire par lesdits services publics, ainsi que les obligations des usagers, à l'occasion d'un projet de construction ou à l'occasion d'une vente
- Identifier les obligations à la charge des responsables des services publics (eau, assainissement) en matière de desserte des immeubles nouveaux ou anciens,
- Appréhender les obligations des constructeurs en matière de raccordement aux réseaux,
- Connaître le régime des servitudes d'utilité publique en matière d'eau potable et d'eaux usées,
- Savoir rechercher l'information pertinente sur la régularité de la situation de l'immeuble – à l'occasion de sa vente- en matière d'assainissement, d'eau potable
- Identifier les hypothèses où une autorisation en matière environnementale est nécessaire, en raison d'un impact sur la ressource en eau (rejet, prélèvement, création d'un plan d'eau...)

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Description et analyse
- Propos illustrés de jurisprudences
- Supports visuels
- Exemples concrets

FORMATRICES
Laurence LEGRAIN ou Claire-Lise COUPINOT
Juristes consultantes et Animatrices de formation
du CRIDON LYON

DURÉE
7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE
Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation

PUBLICS
Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU
Débutant
Initié

OBJECTIF
●●○○ Améliorer sa pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS
Aucun

PLUS-VALUE
Appréhender un domaine juridique mettant en œuvre le droit public (santé publique, environnement) et le droit de la vente

CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR EN MATIÈRE D'EAU À L'OCCASION D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE

Plan d'intervention

1 LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT : QUI FAIT QUOI ?

1h

- Généralités sur le fonctionnement de ces services publics
- Le problème des eaux pluviales

2 URBANISME ET EAU

3h

- Desserte des constructions par les réseaux publics : une obligation ?
- Extension des réseaux et participations d'urbanisme
- Conséquences de l'absence de réseau en matière d'autorisations d'urbanisme
- Les installations, ouvrages, travaux et aménagements (IOTA)

3 ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3h

- Bien distinguer les obligations des usagers et des personnes responsables du service public
- Le rôle du notaire à l'occasion de la vente d'un immeuble en matière d'assainissement